

3.1. Négociateur et bâtir la paix

1. La fin de la guerre et les négociations de paix

Introduction : l'arrêt des combats et le bilan de la guerre

Le blocus de plus en plus rigoureux imposé à l'Allemagne a affamé le peuple allemand. Les ouvriers d'usine, par les grèves à tendance révolutionnaire ont amorcé un vaste mouvement de contestation populaire qui a abouti à **l'abdication de l'empereur Guillaume II** qui s'enfuit en Hollande le 10 novembre.

Le **11 novembre 1918**, l'armistice est signé à Rethondes, dans le wagon-bureau du maréchal Foch.

Les négociations des Traités de paix ont commencé par la **Conférence de la paix le 18 janvier 1919**, à la Galerie des Glaces de Versailles.

	Chiffres de la population	Chiffres des mobilisés	Chiffres des tués
Alliés			
France	39.000.000 Col. 50.400.000	8.501.045	1.391.000
Grande-Bretagne	45.500.000	8.375.000	682.000
Dominions	375.000.000	895.000	187.000
Etats-Unis	102.017.312	4.272.000	70.000
Italie	37.000.000	5.704.000	750.000
Belgique	7.570.000	390.000	41.300
Russie	150.000.000	15.070.000	1.700.000
Portugal	5.960.056	200.000	8.367
Roumanie	7.500.000	1.000.000	250.000
Serbie	4.700.000	707.313	380.000
Empires centraux			
Allemagne	60.300.000	13.250.000	1.950.000
Autriche-Hongrie	52.605.000	9.000.000	1.542.000
Bulgarie	14.000.000	1.000.000	100.000
Turquie	20.000.000	1.860.000	350.000

1.1. Les conditions de négociation de la Conférence de la Paix

1.1.1. Les enjeux des participants

Contrairement aux habitudes, seuls siègent à Versailles les 32 vainqueurs, auxquels sont adjoints deux Etats nouveau-nés, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Mais en fait, les décisions seront prises par un Conseil des Quatre :

le président américain, Thomas Woodrow Wilson
le chef du gouvernement français, Georges Clemenceau
le Premier ministre britannique, Lloyd George
le président du Conseil italien, Vittorio Orlando

Principes et ambitions en présence : divergence des intérêts particuliers des vainqueurs

La France veut définitivement écartier le danger allemand. Le Rhin doit devenir « *une barrière sur la route de l'invasion* » (Poincaré).

L'Angleterre s'en tient à sa volonté séculaire d'équilibre européen. Le *Foreign Office* redouble d'efforts pour laisser à l'Allemagne son rang de grande puissance. L'industrie anglaise a besoin de débouchés et l'Allemagne est un client de choix.

L'Italie, la Roumanie et la Grèce ont des ambitions territoriales à la mesure des promesses qui leur avaient été faites pour se joindre aux alliés.

- ♦ **La Conférence de la paix est dominée par l'idéalisme pacifique du président américain Wilson qui veut imposer au monde une paix basée sur le droit et la justice. Son pays ne réclame rien.**

Les discussions entre vainqueurs furent donc nombreuses et orageuses. Les traités qui en sortirent ne purent être que des traités de compromis qui ne satisfirent personne. A aucun moment, l'avis des délégués allemands n'a été sollicité.

1.1.2. La proposition américaine : perspectives optimistes pour la reconstruction de l'Europe et la réorganisation du monde

Le bilan de la Première Guerre Mondiale est vraiment épouvantable : 8 millions et demi de tués. Il est de fait que l'affreuse guerre qui a déchiré l'Europe ne trouve sa conclusion que **grâce aux Américains**, entrés en guerre le 6 avril 1917 malgré leur souhait de rester neutres : gênés par la stratégie navale de l'Entente qui pratique la saisie de « contrebande de guerre » et inquiets de la guerre sous-marine pratiquée par les Allemands qui coulent tous les navires de commerce (y compris ceux qui sont neutres), les Américains refusent que soit bafoué le principe de liberté des mers et entrent en guerre. **Wilson** se propose de jouer le rôle d'arbitre dans ce conflit. En janvier 1918, il expose ses buts de guerre : « **les 14 points** ».

1. Négociations de paix publiques
2. Liberté de navigation maritime
3. Liberté de commerce international
4. Limitation concertée des armements
5. Règlement impartial des questions coloniales
6. Évacuation de la Russie
7. Évacuation et restauration de la Belgique
8. Retour de l'Alsace-Lorraine à la France
9. Rectifications des frontières italiennes selon les limites des nationalités
10. Indépendance des peuples de l'Empire austro-hongrois
11. Évacuation de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro
12. Limitation de la souveraineté ottomane aux seules régions turques
13. Création d'un État polonais avec libre accès à la mer
14. Création d'une société des nations

Ces « 14 points » suggèrent de nouveaux principes dans les relations internationales, la création d'une **Société des Nations** (SDN) et la réorganisation de la carte européenne selon le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La SDN est fondée sur un pacte conclu librement entre Etats souverains dont l'adhésion n'aliène pas la souveraineté. Son but est « de créer des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale des Etats, grands et petits ». Profondément imprégné du pacifisme optimiste de Wilson, ce pacte affirme la nécessité de réduire les armements et oblige les signataires à trancher les conflits qui pourraient les opposer en recourant à un arbitrage. La SDN peine cependant à agir de façon efficace. En effet, **sur sept grandes puissances, trois n'en font pas partie** : les Etats-Unis où le Sénat a refusé d'approuver les traités, désavouant son Président, l'URSS et l'Allemagne.

1.1.3. En réalité : absence de négociation, humiliation, injustice

Lorsque la délégation allemande arriva à Versailles le 25 Avril 1919 pour prendre connaissance des conditions de la Paix, Clemenceau l'accueillit par un bref discours. Il n'y avait **aucune discussion verbale** prévue, les observations devant être présentées par écrit, après lecture du Traité. Le choix même du lieu de la Conférence était une provocation car c'est dans la Galerie des Glaces qu'avait eu lieu la proclamation de l'Empire allemand le 18 janvier 1871.

- ◆ Le ministre des Affaires Etrangères allemand protesta contre l'accusation de « crimes de guerre », reprochés **à l'Allemagne seule** et qui d'après lui, avaient été les mêmes dans toutes les armées. Il rappela ensuite les atrocités « d'après-guerre », la famine imposée à l'Allemagne après l'armistice : « *Les centaines de milliers de civils qui, depuis le 11 novembre, ont succombé aux effets du blocus, ont été froidement tués avec préméditation par des adversaires dont la victoire était acquise. Songez-y si vous parlez de culpabilité et d'expiation* ».
- ◆ Le plénipotentiaire allemand rappela d'autre part que l'armistice avait été conclu sur la base des 14 points wilsoniens, c'est-à-dire que « *les gouvernements alliés et associés ont **renoncé à une paix de violence** et mis sur leur bannière une paix de justice* ».
- ◆ Il concluait ainsi : « *L'effondrement de l'Allemagne priverait ceux qui réclament une indemnité, des avantages auxquels ils ont droit et détruirait d'une manière néfaste la vie économique de l'Europe entière* ».

Lorsque cet exposé fut terminé, Clemenceau se leva sans répondre et dit : « *La séance est levée* ». Quand la délégation eut pris connaissance du Traité, le comte de Rantzau déclara : « *L'épais volume était tout à fait superflu. Il eut été plus simple de déclarer : "L'Allemagne renonce à son existence".* »

A plusieurs reprises, la délégation allemande demanda communication du rapport de la Commission alliée réunie pour établir les responsabilités de la guerre. Clemenceau refusa cette communication. Ce qui fit dire à un certain Mennevée : « *Les Alliés entendent juger l'Allemagne **sans lui communiquer les pièces du procès*** ».

1.2. Les Traités de paix

Traité de Versailles avec l'Allemagne, 28 juin 1919
 Traité de Saint Germain avec l'Autriche, 10 septembre 1919
 Traité de Neuilly avec la Bulgarie, 27 novembre 1919
 Traité de Trianon avec la Hongrie, 4 juin 1920
 Traité de Sèvres avec la Turquie, 10 août 1920

1.2.1. Le sort de l'Allemagne

L'Allemagne subit d'importantes pertes territoriales, le traité lui ôte 68000 km² et 8 millions d'habitants :

A l'Ouest, elle cède à la Belgique Eupen, Malmédy et St-Vith. La France récupère l'Alsace et la Lorraine et obtient la démilitarisation de la Rhénanie ; elle dispose du charbon de la Sarre, administrée par la SDN.

Au Nord, un référendum rend au Danemark le Nord-Slesvig,

A l'Est, la Prusse est coupée en deux par l'accès à la mer donné aux Polonais : le « corridor ».

L'Allemagne perd aussi toutes ses colonies administrées par la SDN qui les redistribue sous forme de mandats.

Autres mesures contre l'Allemagne :

la puissance militaire allemande est anéantie, l'armée de métier ne pourra pas dépasser 100000 hommes. L'aviation est interdite, pas d'artillerie lourde, flotte de guerre limitée.

L'Allemagne, considérée comme seule responsable de la guerre, devra rembourser les dommages causés.

L'Allemagne ne tarda pas à qualifier ce traité de « *diktat* » injuste. Le prix à payer aurait pu être plus élevé, mais l'Angleterre, soucieuse de l'équilibre européen et de ses intérêts, a permis ce compromis.

1.3.2. La recomposition territoriale de l'Europe

L'Empire Austro-Hongrois disparaît et donne naissance à de nouveaux Etats : la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie.

La Pologne est reconstituée avec des territoires enlevés à l'Autriche-Hongrie, à l'Allemagne et à la Russie.

L'Empire Ottoman cède la place à une nouvelle Turquie diminuée.

La Bulgarie abandonne sa façade maritime sur la mer Egée à la Grèce.

1.3.3. Lacunes et faiblesses des Traités

Les Traités ignorent délibérément la question russe. De plus, dès leur signature les Traités sont contestés par les vaincus et certains vainqueurs.

En Europe les foyers de crise se multiplient :

la question du corridor polonais soulève l'indignation allemande.

la question de Vilno sépare Polonais et Lituaniens.

les Polonais sont en conflit avec les Tchécoslovaques à propos de Teschen riche en charbon.

la Hongrie constate que les Traités dispersent les Hongrois en Tchécoslovaquie et en Roumanie

la question adriatique dresse l'Italie contre la Yougoslavie.

Mustapha Kemal commence une guerre victorieuse contre les Grecs qu'il chasse d'Anatolie.

1.3. Les conséquences du règlement de la guerre

1.3.1. Rancœur, frustration, esprit de revanche chez les Allemands

La demande d'armistice étant venue des représentants civils et non militaires de l'Allemagne, ces derniers échappent à l'infamie de la défaite. À Berlin, les représentants de la jeune République accueillent les combattants en ces termes : «*Soldats qui revenez invaincus,...*» Dans les mois qui suivent l'armistice, les généraux Ludendorff et Hindenburg attribuent avec aplomb la défaite militaire à un «*coup de poignard dans le dos*» de la part des politiciens et des bourgeois cosmopolites. L'expression est reprise avec ferveur par les Allemands meurtris et humiliés. Elle va faire le lit des partis ultra nationalistes, dont le parti nazi.

→ Remboursement de la dette

- ◆ En signant l'armistice, l'Allemagne avait accepté le principe du paiement de réparations pour les dommages causés aux populations civiles des nations alliées. Pour en justifier le paiement, un article du traité de Versailles (art. 231) affirmait la responsabilité de l'Allemagne.
- ◆ Cet article allait susciter des tempêtes de protestation en Allemagne. Il semblait en effet déclarer l'Allemagne **coupable** d'avoir déclenché la guerre.
- ◆ De plus, les Anglais ayant eu peu de dommages civils, demandaient dans la liste des réparations le paiement des pensions militaires (aux mutilés, veuves et orphelins).
- ◆ Au lieu de fixer un chiffre forfaitaire modéré, les Alliés européens, sous la pression des opinions publiques avides de vengeance, décidèrent que l'Allemagne commencerait par payer 20 milliards de marks-or avant le 1^{er} Mai 1921. A cette date, on aurait fait l'addition des dommages et on présenterait à l'Allemagne "l'état des paiements". « **L'Allemagne paiera** » était le slogan répandu en France.
- ◆ Le chiffre qui sera proposé en 1921 sera de 132 milliards de marks-or, et il faudra occuper militairement trois villes de la Ruhr pour obliger l'Allemagne à accepter "l'état des paiements". Cette question des réparations créa en Allemagne un ressentiment profond, favorable aux nationalismes les plus exaltés.

→ Les pertes de territoires

- ◆ L'Allemagne perdit une partie de la Prusse orientale dont la ville de Dantzig entièrement peuplée d'Allemands. La Haute-Silésie où la population était mixte (polonaise et allemande) fut partagée entre les deux pays concernés par la SDN.
- ◆ De **nombreuses minorités allemandes** dans les nouveaux pays d'Europe centrale, nés après la guerre (en particulier les trois millions de Sudètes – qui sont allemands – en Tchécoslovaquie) seront des sources permanentes de conflit et serviront de prétexte au déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale.

- ◆ Clemenceau obtint la gestion des mines de la Sarre pour 15 ans, pour compenser la perte des mines françaises rendues inutilisables par la guerre.

→ La crise économique de 1929

- ◆ Sur un pays déjà ruiné par la dette de guerre, la crise économique de 1929 fut une catastrophe. Le chômage qui affectait 1.300.000 ouvriers en septembre 1929, atteint 6.000.000 en 1933. La misère rejeta des millions d'électeurs vers les partis extrêmes, communistes et nazis.

1.3.2. Terrain des fascismes

A la faveur de la frustration nationale née du conflit – défaite en Allemagne, « victoire mutilée » en Italie – et de la crise économique, social et politique que traversent ces pays, la démocratie libérale y est mise en accusation par des **mouvements à la fois nationalistes et révolutionnaires**, qui contestent l'ordre social en place : le libéralisme, le parlementarisme et le capitalisme. Ces mouvements populaires recrutent parmi les anciens combattants et trouvent une clientèle chez les mécontents de tous ordres. Ils proposent un redressement national et la solution aux difficultés qui assaillent le pays par **l'encadrement rigoureux des populations** grâce à un parti tout-puissant, à l'organisation quasi-militaire, qui fera régner l'ordre, maintiendra les hiérarchies et fera triompher les traditions nationales sur les influences étrangères.

Sur ce modèle naissent en 1919, les « Faisceaux italiens de combat », créés à Milan par l'ancien socialiste, devenu nationaliste, Benito Mussolini. En septembre 1919, le caporal Adolf Hitler, employé par le département politique de l'armée, adhère avec enthousiasme au parti des travailleurs allemands, fondé en novembre 1918 à Munich et dont il fait en 1920 le parti nazi, au programme nationaliste, raciste et anticapitaliste. **Contre la démocratie libérale se dresse un modèle fasciste** ; prôné d'abord par des groupuscules, il prendra toute son ampleur en 1922, lorsque le fascisme triomphe à Rome. L'attraction du modèle fasciste, qui se veut un modèle hiérarchique, est d'autant plus forte que le conflit a bouleversé les structures des sociétés européennes.

Source : Serge Bernstein, « La paix inachevée », 14-18 : *Mourir pour la patrie*, L'Histoire, Seuil, 1992.

1.3.3. Echec de la SDN et des projets européens

Le Pacte de la SDN crée des « garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale des Etats ». Il oblige ses signataires à trancher les conflits qui pourraient les opposer en recourant soit à l'arbitrage de l'Assemblée de la SDN, soit à l'autorité d'une Cour permanente de justice internationale siégeant à La Haye. Or, la règle de l'unanimité et l'absence d'une force armée constituèrent un frein considérable à l'action de la SDN, dont l'autorité ne sera jamais que morale. Par ailleurs, le fait que les Etats-Unis dont le président Wilson fut l'auteur de la SDN n'en firent jamais partie, a considérablement amoindri la portée de ses prises de position.

Pendant les années 1920, apparaît la nécessité pour l'Europe de s'unir face à la concurrence américaine, à la menace d'expansion russe et surtout face au risque d'autodestruction que ferait courir une nouvelle guerre mondiale, nécessairement plus destructrice. Le comte Coudenhove-Kalergi proposa en octobre 1923, le premier projet moderne d'une Europe unie dans son livre *Panuropa*, ouvrage prophétique et mobilisateur. Le projet d'Union européenne présenté par le Président du Conseil français et Prix Nobel de la Paix (1926) Aristide Briand devant la Société des Nations en 1929 doit beaucoup à Coudenhove-Kalergi. Malheureusement, aucun de ces projets ne trouvera d'écho favorable pendant l'entre-deux-guerres.

2. Comparaison avec le règlement de la Seconde Guerre Mondiale

Introduction : Un contexte différent

La seconde guerre a été plus "mondiale" encore que la première. Les pertes en vies humaines ont été plus considérables et étendues à la population civile : 8 millions de morts pour la 1^{ère}, environ 50 millions pour la seconde. L'extermination de 6 millions de Juifs dans les camps de concentration nazis a poussé l'horreur à son paroxysme. Les bombardements aériens, entraînant la mort de nombreux civils, en ont fait une guerre encore plus inhumaine. Les conventions de Genève non appliquées en particulier entre Allemands et Soviétiques, ont eu pour résultats le massacre de nombreux prisonniers. La France a été moins durement touchée qu'en 1914-18, mais a néanmoins perdu 620.000 personnes dont 200.000 soldats, 160.000 victimes civiles, 240.000 déportés ou prisonniers morts en Allemagne.

2.1. Différences dans le mode de règlement

Comme pour la Première guerre mondiale, les vaincus n'eurent pas voix au chapitre. Lors des conférences de **Potsdam** (juillet 1945) et de **Yalta** (février 1945), ce sont les Alliés qui décident de l'histoire de l'après-guerre. La conférence de Potsdam scelle la division de l'Europe, écartèle l'Allemagne entre le monde libre et le monde communiste, engendre l'OTAN, perpétue la présence de forces américaines en Europe. Cette guerre s'achevait sans Traité de paix : ceux qui purent être conclus le furent très tardivement.

2.1.1. Distinction entre Allemands et Nazis

Contrairement à la Première guerre mondiale, l'Allemagne n'a pas été rendue collectivement responsable de la guerre. Une distinction fut rapidement faite entre peuple allemand et nazis, même si dans l'esprit populaire une certaine méfiance subsistera.

2.1.2. Intervention du Droit : le procès de Nuremberg (20 nov. 1945 - 1^{er} oct. 1946)

Pour la première fois, une instance internationale, créée par les quatre vainqueurs, décide de juger les auteurs de guerre. L'idée n'est pas nouvelle. Ce qui est inédit en revanche, ce sont la jurisprudence et les sanctions qui voient le jour à Nuremberg. Pour la première fois aussi, des preuves écrites et des survivants - Marie-Claude Vaillant Couturier qui fut déportée à Auschwitz - témoignent devant la cour de la politique d'extermination des Juifs. Le "**crime contre l'humanité**", cette notion juridique élaborée pour le procès de 1945, a progressé depuis.

Une autre notion importante est celle de la **responsabilité pénale des personnes morales**. Les conducteurs de peuples sauront que désormais, leur conduite sera sanctionnée de manière personnelle et effective, et qu'ils relèveront non seulement de leurs sujets mais d'un tribunal suprême impartial et serein.

La faiblesse de ce procès a néanmoins été dénoncée. On a reproché à cette juridiction nouvelle d'être **interalliée et non internationale**, d'être l'instrument des puissances victorieuses et non l'expression d'autorités impartiales. Mais protégée par le secret des délibérations, la décision de Nuremberg s'exprime par une sentence collective et indivisible; elle est l'œuvre de la cour tout entière et elle est exécutoire.

2.1.3. Aide financière à la reconstruction : le plan Marshall

Une différence majeure réside dans l'**aide financière** apportée à l'Europe exsangue - **y compris à l'Allemagne fédérale** - par les Etats-Unis. Ce plan, appelé "**Plan Marshall**" fut mis en œuvre par le général Marshall, pour une durée de quatre ans (avril 1948 à juin 1952). Il portait sur une somme de 17 milliards de dollars, dont 85% de dons et 15% de prêts à long terme.

2.2. Originalité et audace du projet européen

(Cf. Pages d'Histoire du thème **Un exemple de vivre ensemble : l'Europe**)

Les résolutions politiques et militaires furent insuffisantes pour contrer la menace naissante de la guerre froide et garantir la paix en Europe. Le 9 mai 1950, Robert Schuman alors Ministre des Affaires Etrangères français présenta un projet d'intégration économique des ennemis d'hier en supprimant les moyens techniques et l'intérêt de faire la guerre. La réconciliation franco-allemande allait devenir le moteur de la construction européenne, amorcée par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, en 1951.

Conclusion

Moins de six ans après la fin de la guerre, le recours à la force semblait, comme Mustapha Kemal l'avait prouvé, la meilleure manière de corriger les traités, considérés comme injustes et parjures et surtout humiliants pour l'Allemagne.

Enfin la plus grande faiblesse des Traités, ce qui permet à certains pays d'envisager leur remise en question, c'est le refus de les ratifier de la Chine et surtout des Etats-Unis, qui signent un Traité séparé avec l'Allemagne et refusent de siéger à la SDN .

C'est un monde désuni et déchiré qui naît en 1920. « Ces traités sont un dépôt d'explosifs qui éclateront sur tous les points du monde un jour ou l'autre » (Paul Cambon, Ambassadeur de France).